Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_087-DE

Communauté de Communes
Haut Limousin en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

2023_087

MODIFICATION DES POSTES
****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six Juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 juin 2022.

Nombre de conseillers	
En exercice	**62**
Titulaires Présents	50
Suppléants Présents	6
Pouvoirs titulaires	5
Votants	**61**

AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, BOISSEAU Claudine, BRAC Estelle, DACKOW Jean-Michel, HERAULT André, NOEL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- DELPEUCH Dominique qui donne pouvoir JOUANNY Alain
- GENTY Guillaume qui donne pouvoir à GUIBERT Xavier
- MARTIN Bernard qui donne pouvoir à JACQUIER Christian
- PEYRONNET Claude qui donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- ROCH Jean-Marie qui donne pouvoir GAINAND Jean-Pierre

Excusée : THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Francis MARTIN est élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le – 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_087-DE

Monsieur Jean-François Perrin, Président de la CCHLEM, s'exprime en ces termes :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la délibération n°2022-123 du 14 novembre 2022 relative au tableau des emplois ;
Vu l'avis du conseil social territorial du 26 mai 2023,
Considérant les propositions d'avancement de grade pour l'année 2023,
Considérant la nécessité de transformer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au service facturation de la REOM d'un mi-temps à un temps plein ;
Considérant que l'agent qui a été recruté sur les missions de directeur financier est actuellement sur le grade de rédacteur principal 1ère classe mais lauréat du concours d'attaché territorial, il est nécessaire de créer un poste sur le grade de rédacteur principal 1ère classe ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : à compter du 1er août 2023, les postes suivants sont supprimés et créés :

Emploi initial à supprimer	Emploi d'avancement à créer
Filière technique	
2 postes d'adjoint technique	2 postes d'adjoint technique ppal 2ème classe
1 poste d'adjoint technique ppal 2ème classe	1 poste d'adjoint technique ppal 1ère classe
Filière animation	
1 poste d'adjoint d'animation	1 poste d'adjoint d'animation ppal 2ème classe
1 poste d'adjoint d'animation ppal 2ème classe	1 poste d'adjoint d'animation ppal 1ère classe
Filière administrative	
1 poste d'adjoint administratif ppal 2ème classe	1 poste d'adjoint administratif ppal 1ère classe

Article 2 : à compter du 1er juillet 2023, le temps de travail du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au service facturation de la REOM passe d'un mi-temps à un temps plein.

Article 3 : à compter du 1er août 2023, il est créé un poste de rédacteur principal 1ère classe afin de permettre le recrutement du directeur financier.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_087-DE

Article 4 : D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

6 JUIL. 2023